

Amendement 16**Axel Voss, Elmar Brok**

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution**B8-1092/2015****Claude Moraes**

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Suivi de la résolution du Parlement européen du 12 mars 2014 sur la surveillance électronique de masse des citoyens de l'Union européenne

Proposition de résolution**Paragraphe 12***Proposition de résolution**Amendement*

12. se félicite des efforts déployés par le gouvernement des États-Unis afin de restaurer la confiance par l'intermédiaire de l'accord-cadre, **ainsi que du fait** que le *Judicial Redress Act* de 2015 ait été **soumis au Congrès**; estime qu'il est crucial de garantir, dans toutes les circonstances identiques, les mêmes droits en matière de recours juridique effectif aux citoyens ou personnes physiques de l'Union dont les données personnelles sont traitées au sein de l'Union et transférées aux États-Unis sans distinction entre citoyens de l'Union et des États-Unis; invite le **Congrès** à adopter des dispositions législatives en ce sens; insiste sur le fait qu'une condition préalable à la signature et à la conclusion de l'accord-cadre est l'adoption du *Judicial Redress Act* au Congrès américain;

12. se félicite des efforts déployés par le gouvernement des États-Unis afin de restaurer la confiance par l'intermédiaire de l'accord-cadre, **et salue en particulier le fait** que le *Judicial Redress Act* de 2015 ait été **adopté avec succès par la Chambre des représentants le 20 octobre 2015, ce qui témoigne des efforts considérables et constructifs consentis par les États-Unis afin de répondre aux préoccupations de l'Union**; estime qu'il est crucial de garantir, dans toutes les circonstances identiques, les mêmes droits en matière de recours juridique effectif aux citoyens ou personnes physiques de l'Union dont les données personnelles sont traitées au sein de l'Union et transférées aux États-Unis sans distinction entre citoyens de l'Union et des États-Unis; invite le **Sénat des États-Unis** à adopter des dispositions législatives en ce sens; insiste sur le fait qu'une condition préalable à la signature et à la conclusion de l'accord-cadre est l'adoption du *Judicial Redress Act* au Congrès américain;

Or. en

Amendement 17**Axel Voss, Elmar Brok**

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution**B8-1092/2015****Claude Moraes**

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Suivi de la résolution du Parlement européen du 12 mars 2014 sur la surveillance électronique de masse des citoyens de l'Union européenne

Proposition de résolution**Paragraphe 23***Proposition de résolution**Amendement*

23. souligne *qu'une* relation *saine* entre l'Union et les États-Unis reste absolument indispensable pour les deux parties; *observe que les révélations au sujet de la surveillance ont sapé le soutien du public vis-à-vis de cette relation et souligne qu'il convient de prendre des mesures afin de restaurer cette confiance, notamment compte tenu du besoin actuel et urgent de coopération dans un grand nombre de questions géopolitiques d'intérêt commun; insiste, dans ce contexte, sur le fait qu'il importe de parvenir à une solution négociée* entre les États-Unis et l'Union *dans son ensemble qui respecte les droits fondamentaux;*

23. souligne *que la* relation entre l'Union et les États-Unis reste absolument indispensable pour les deux parties, *notamment dans la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité organisée, ainsi que dans le développement de relations économiques et commerciales fructueuses; demande de toute urgence une* coopération dans un grand nombre de questions géopolitiques d'intérêt commun; *fait observer que cette relation devrait être fondée sur la confiance et la coopération, et* insiste, dans ce contexte, sur le fait qu'il importe de parvenir à *des solutions négociées* entre les États-Unis et l'Union;

Or. en

27.10.2015

B8-1092/18

Amendement 18

Axel Voss, Elmar Brok

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

B8-1092/2015

Claude Moraes

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Suivi de la résolution du Parlement européen du 12 mars 2014 sur la surveillance électronique de masse des citoyens de l'Union européenne

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que la circulation des données et des informations à travers les frontières fait tourner l'économie mondiale d'aujourd'hui, qu'il est établi que les transferts transfrontaliers de données permettent aux entreprises et aux consommateurs d'accéder aux meilleures technologies et aux meilleurs services disponibles, et que la fluidité du transfert transfrontalier d'informations est, par conséquent, essentielle à la croissance et à la prospérité de l'économie de l'Union;

Or. en

27.10.2015

B8-1092/19

Amendement 19

Axel Voss, Elmar Brok

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

B8-1092/2015

Claude Moraes

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Suivi de la résolution du Parlement européen du 12 mars 2014 sur la surveillance électronique de masse des citoyens de l'Union européenne

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne que les flux de données transatlantiques sont devenus, ces dernières années, un élément stratégique nécessaire des relations économiques transatlantiques et seront indispensables pour créer, à l'avenir, d'innombrables possibilités pour les entreprises, les petites et moyennes entreprises et les clients de part et d'autre de l'Atlantique; insiste, dès lors, sur la nécessité de trouver rapidement des solutions fiables pour assurer la continuité de ces flux de données légaux;

Or. en